

COMPLÉMENT DE RÉPONSE – I 443 A – 26.03

Complément de réponse du Conseil administratif à l'interpellation I 443 – 25.04

développée par Monsieur Pierre BLEIKER, Conseiller municipal

relative à l'objet suivant :

Y A-T-IL UN CHAUFFEUR DANS LE BUS ?

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Afin de donner suite à l'interpellation concernant la ligne C8, la Ville de Vernier a contacté les TPG pour obtenir des éléments de réponse, qui sont résumés ci-après.

Nous précisons que la ligne C8 est exploitée depuis plusieurs années par un sous-traitant, à savoir Globe Limousines, une entreprise qui exploite plusieurs lignes du réseau TPG. Par ailleurs, les courses de la ligne C8 font l'objet depuis 2004 d'un projet spécifique d'encadrement des passagers à bord, par des accompagnants professionnels sous supervision des Travailleurs sociaux hors-murs (TSHM) de Vernier (via la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle – FASE), afin d'assurer une meilleure sécurité, notamment en raison de la forte présence d'élèves. Une manière de réguler certaines situations, de mener l'amorce d'un travail éducatif tout en maintenant un dialogue et lien avec les jeunes (et entre jeunes et autres usagers).

Les réponses aux questions transmises sont les suivantes :

- 1. Est-ce que ces incidents sont répertoriés et sont-ils compilés pour cette ligne ?**
Les incidents sont enregistrés lorsqu'ils sont signalés par les conducteurs via le système embarqué SAE. Sans signalement, aucun enregistrement n'est possible, bien que des données de ponctualité puissent être consultées a posteriori.
- 2. Si ce n'est pas le cas, comment s'assurer de la sécurité des enfants utilisant cette ligne ?**
Il est à notre sens important de distinguer le comptage statistique des incidents et la manière dont ceux-ci sont gérés. En l'occurrence, quel que soit le nombre d'événements problématiques enregistrés, le niveau d'encadrement est le même. La sécurité des enfants est une priorité, et est soumis à des procédures strictes imposées aux sous-traitants.
- 3. Est-ce que la ligne C8 subit un nombre particulièrement élevé d'incidents par rapport aux autres transports publics dans la même zone ?**
Les lignes de bus spécifiquement dédiées à desservir des cycles d'orientation font toujours l'objet d'une certaine « agitation » dans l'usage, liée (1) à leur popularité auprès du groupe cible, et donc à la densité des passagers, mais aussi (2) aux dynamiques collectives particulières de ces classes d'âge. Les débordements ponctuels sont donc plutôt communs dans ce contexte. La ligne C8 fait l'objet d'une fréquentation particulièrement élevée et a donc été investie d'un suivi spécifique et renforcé, mené conjointement par les TPG, le cycle d'orientation du Renard et la FASE. La présence de deux accompagnants à bord de chaque véhicule répond à cette réalité. Peut-être que l'existence même de ce dispositif contribue à focaliser l'attention des personnes sur ce phénomène à Vernier en particulier. Quoi qu'il en soit, la situation est aujourd'hui jugée relativement stable,

même si certains incidents continuent d'être rapportés. Ces événements ont déjà été l'objet d'échanges entre la Commune et les TPG.

4. Si c'est le cas, comment expliquer cette différence et quelles sont les pistes d'amélioration ?

Comme évoqué plus haut, nous pensons qu'il est difficile de déterminer que la situation de la ligne C8 est en soit inédite, et qu'il existe à Vernier (pour différentes raisons) un contexte significativement plus problématique qu'ailleurs (autrement que par la saturation d'usagers).

La présence des accompagnants est aujourd'hui reconnue comme un dispositif pertinent. Celui-ci a été étendu à la rentrée scolaire 2024/2025 à la ligne 51, reliant le cycle d'orientation du Renard depuis Châtelaine, ce qui permet désormais à l'ensemble des élèves de cet établissement scolaire d'effectuer les trajets dans un cadre sécurisant. Par ailleurs, son extension à d'autres lignes très fréquentées est à l'étude. Un renforcement des contrôles policiers sur les points sensibles du trajet est également jugé nécessaire, notamment pour garantir le respect du code de la route par les autres usagers et ainsi éviter les freinages d'urgence.

Un incident récent impliquant la chute d'une passagère, consécutive à un freinage d'urgence, a révélé un manquement au protocole de signalement de la part de la conductrice. Une enquête a été menée, et un rappel des obligations a été adressé au sous-traitant.

Enfin, la ponctualité des lignes autour de Vernier est régulièrement perturbée par les travaux en cours pour la réalisation du BHNS, malgré les efforts mis en place pour en limiter les effets.

L'interpellation I 443 – 25.04 est ainsi close.

Mathias BUSCHBECK
Conseiller administratif

Vernier, le 25 août 2025

